

Une nouvelle mission de l'IGAS pour évaluer et diffuser les bonnes pratiques des SPSTI

La ministre du Travail, Mme Panosyan-Bouvet, a adressé le 21 mai 2025 à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), une lettre de mission d'évaluation des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) visant à examiner plusieurs aspects qui seraient favorable à l'efficacité et à la qualité de l'offre des SPSTI.

Les principaux points de la mission sont les suivants :

1. Impact des réformes récentes : Évaluer l'impact des réformes récentes du système de santé au travail et identifier les freins législatifs et réglementaires qui pourraient encore être levés pour faciliter l'exercice des missions des SPSTI.

2. Innovations organisationnelles et technologiques : Examiner les innovations organisationnelles et technologiques, les expérimentations et les bonnes pratiques, ainsi que les modalités de structuration de l'écosystème public et privé pour améliorer l'efficacité et la qualité de l'offre des SPSTI.

3. Dialogue de gestion : Proposer des moyens pour faire de la procédure de délivrance de l'agrément par les services déconcentrés du ministère une occasion de véritable dialogue de gestion avec les SPSTI autour d'indicateurs de performance.

4. Prévention de la désinsertion professionnelle : Identifier les marges d'amélioration de la contribution des SPSTI à la prévention de la désinsertion professionnelle, à la prévention des accidents du travail et à la lutte contre l'absentéisme.

5. Propositions utiles : Élaborer toute proposition utile, y compris par la diffusion d'innovations, pour permettre aux SPSTI de mieux répondre aux nouveaux enjeux posés par la prévention des risques professionnels et de concrétiser un meilleur accompagnement des entreprises, notamment des TPE et des PME, dans la mise en œuvre de leur politique de prévention.

Cette mission, lancée au moment où la certification des SPSTI bat son plein, représente certainement une opportunité supplémentaire pour mettre en lumière les avancées réalisées par les SPSTI, démontrer le niveau des moyens engagés, illustrer la réalité de leur activité en 2025 de manière documentée et chiffrée, et diffuser les bonnes pratiques.

L'initiative du ministère intervient après la publication au printemps dernier du rapport parlementaire remis par Mme Parmentier-Lecocq et M. Delogu dans le cadre de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, qui soulignait les progrès significatifs des SPSTI depuis la loi de 2021 : "[...] ce que l'on observe d'ores et déjà, et ce qui constitue un motif de satisfaction, c'est que les structures ont fait évoluer leur organisation et leur fonctionnement internes, sur différents points, pour être en mesure de fournir aux entreprises les prestations attachées à l'offre socle de services".

L'exploitation des rapports élaborés par la DGT sur l'activité des SPSTI portant sur les années 2022 et 2023 objective effectivement des progrès tangibles dès le début de l'application de la loi.

Pour autant, l'introduction de la lettre de mission ne fait pas mention de ces avancées mais évoquent en revanche des insatisfactions persistantes des employeurs au regard du service rendu et des moyens numériques insuffisamment performants, avec en toile de fond une démographie défavorable des médecins du travail. De surcroît, il est fait référence à des *"SPST présentant des démarches résolument innovantes qui peinent à pénétrer sur le marché"*, sans préciser lesquels, laissant penser que des structures non agréées par l'Administration et non engagées dans le processus de certification exigé par la Spec 2217 ont, eux, retenu l'attention, suscitant des interrogations dont Présanse s'est fait l'écho auprès de la ministre.

Autre motif d'étonnement, la mission a été lancée sans information préalable des partenaires sociaux qui ont engagé la transformation de l'action des SPSTI en signant l'Accord National Interprofessionnel de décembre 2020, qui a largement façonné la loi de 2021, et dont ils suivent l'application dans un comité de suivi paritaire.

Cela étant, l'objectif principal est bien sûr partagé : trouver les voies et moyens pour réussir la mission des SPSTI et diffuser les bonnes pratiques le plus largement possible. Il s'agit dès lors pour le réseau Présanse d'y contribuer activement, tout en démontrant collectivement la réalité de l'activité en 2025 et le niveau de modernité des outils utilisés. Les éditeurs de logiciels, percevant une remise en cause de leur niveau technologique, se mobilisent également pour démontrer les fonctionnalités avancées qu'ils offrent, telles que la prise de rendez-vous en ligne, les portails, la téléconsultation ou des applications faisant appel à l'intelligence artificielle. Les SPSTI pourront, quant à eux,

promouvoir les moyens numériques qu'ils ont eux-mêmes parfois développés.

L'lgas a immédiatement engagé ses travaux, et a rencontré Présanse dans la phase de cadrage le 18 juin dernier. Ce fut l'occasion de commencer à renseigner le plus largement possible les membres de la mission. Plusieurs SPSTI ont été par ailleurs contactés pour organiser des échanges approfondis. Les éditeurs de logiciels ont également été approchés. Et d'autres parties prenantes seront bien sûr entendues.

Les inspecteurs désignés disposent de 4 mois pour rendre leur rapport.

Ils ne pourront évidemment pas rencontrer tous les SPSTI. Aussi, Présanse continue à s'organiser pour identifier les innovations ou bonnes pratiques au sein de son réseau, et documenter au mieux les inspecteurs. Les SPSTI contactés pourront se signaler auprès de Présanse afin de préparer les éléments qui paraissent utiles à porter à la connaissance des membres de la mission.

Lors de l'assemblée générale de Présanse de Lille en avril dernier, les SPSTI ont adopté une série d'orientations pour une feuille de route partagée, favorable à la réussite et à la valorisation de leur action. La promotion des bonnes pratiques, le développement des moyens numériques, l'appui à la transformation et à un pilotage du dispositif cohérent en prise avec les réalités de terrain, la communication sur les progrès réalisés, sont autant d'axes validés par les SPSTI et dont la pertinence se trouve aujourd'hui renforcée par cette nouvelle mission de l'lgas. La mise en œuvre du plan d'action coïncidera pour partie avec les travaux des inspecteurs et pourront les nourrir. ■